



Indivision et mise en demeure

Par **Do**, le **15/04/2024** à **19:39**

Bonjour,

Nous sommes 8 et un seul héritier refuse de signer la vente de la maison au motif qu'elle n'est pas assez chère, la maison a été évaluée par plusieurs agents immobiliers.

Est il possible de lui adresser une mise en demeure ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **15/04/2024** à **19:46**

Bonjour

C'est inutile.

Parlez lui plutôt de la licitation judiciaire (= vente aux enchères) qui sera la seule suite possible à une demande de sortie de l'indivision que vous pouvez faire au tribunal, à tout moment.